Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260331-2026_03_7-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars, à vingt et une heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : Michel LE DUAULT, Auguste MEROT, Anthony BERTHELOT, Christophe BAUDOUIN, Sandrine HAVEZ, Anne BOUCHARDON, Anne THOMAS, Anita KERMOAL Aurélien MONTESTIER, Jean-François CORDUAN

ABSENTS excusés : Emmanuelle BARAQUIN (donne pouvoir à Anne BOUCHARDON)

Secrétaire de séance : Anne THOMAS

Date de convocation : 24 mars 2026

***. ***

7. Délégations du Maire au 3e adjoint

Le Maire expose qu'au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et dans un souci de favoriser une bonne administration communale il convient de donner délégation à M. MEROT Auguste, 3e adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, d'autoriser M. le Maire à prendre un arrêté pour donner à M. MEROT Auguste les délégations de fonctions et signatures suivantes :

- Voirie
- Bâtiments communaux, Matériels

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR